COUPES

Coupe A-A
(Echelle: 1/500)

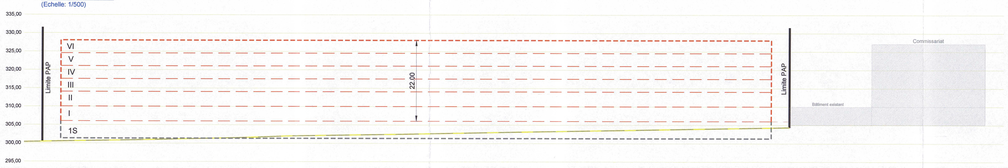

Coupe B-B
(Echelle: 1/500)

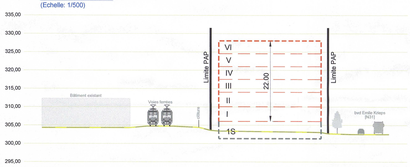

Coupe C-C
(Echelle: 1/500)

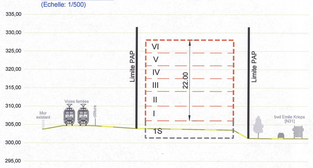

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

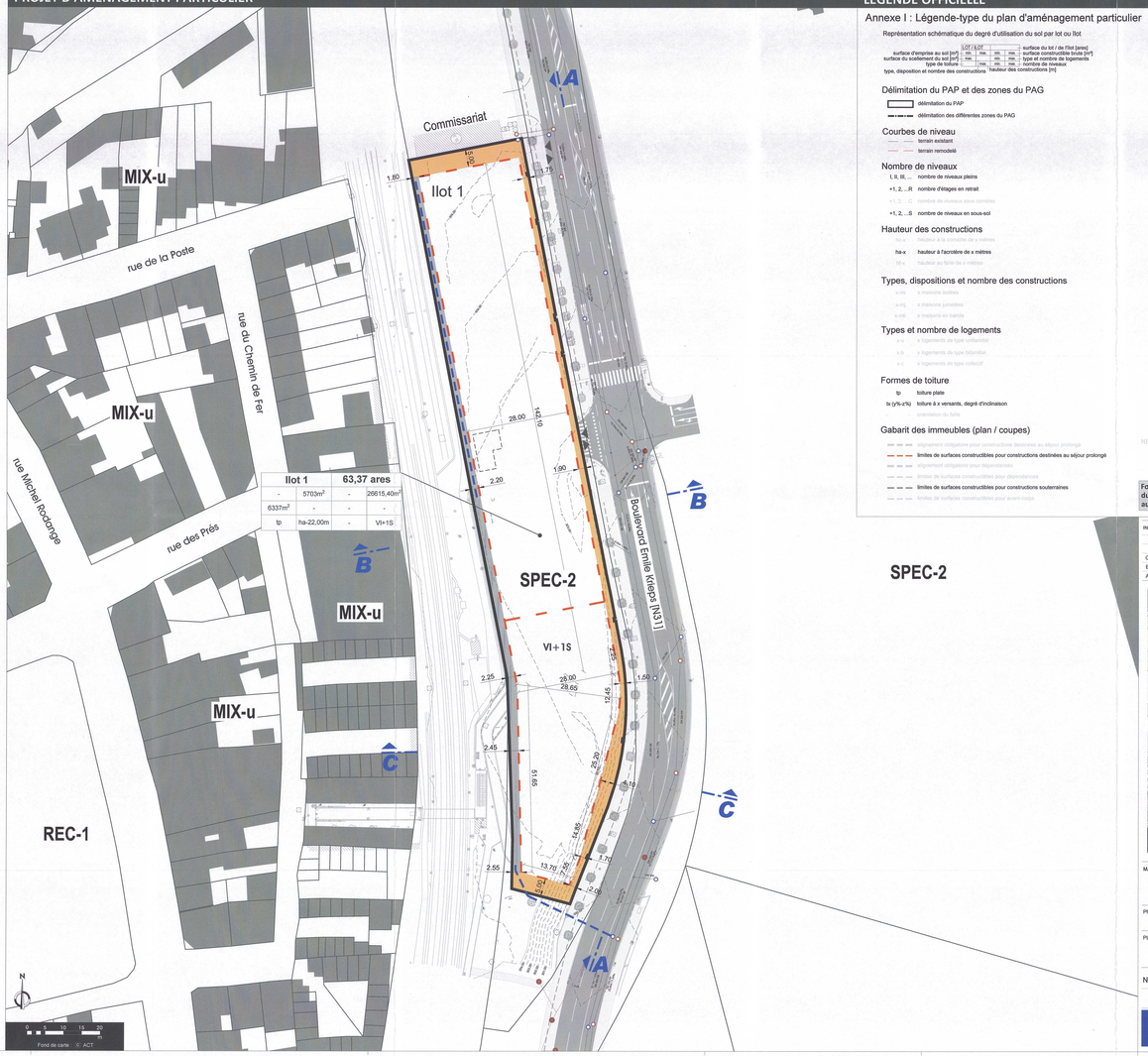

Ilot 1		63,37 ares	
5703m²		-	25515,40m²
6337m²		-	-
tp	ha-22,00m	-	VI+1S

LÉGENDE OFFICIELLE

Annexe I : Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT			
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m²]	min.	max.	min.	max.
type de toiture	min.	max.	min.	max.

surface du lot / de l'îlot [ares]
surface constructible brute [m²]
type et nombre de logements
nombre de niveaux
hauteur des constructions [m]

type, disposition et nombre des constructions

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x ms x maisons isolées
- x mj x maisons jumelées
- x mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x ur x logements de type urbanisé
- x b x logements de type villanelle
- x c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- x% min. pourcentage minimal en surface constructible brute à vocation de logement par construction
- x%, y% pourcentage minimal et maximal en surface constructible brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert public
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation mixte
- espace couvert dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à observer
- mur projeté / mur à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- Trafo existant à déplacer
- B trait de coupe
- 10.00 cote de recul
- 10.00 cote de dimensionnement
- SPEC-2 Zone PAG partie graphique
- Accès carrossables à titre indicatif

NB : - Les courbes de niveau du terrain remodelé sont à préciser suivant les conditions techniques d'exécution du PAP, conformément aux prescriptions de l'article 3.7 de la partie écrite réglementaire du PAP.
- Le réseau de collecte des eaux pluviales est à préciser lors du projet d'exécution du PAP, conformément aux prescriptions de l'article 3.11 de la partie écrite réglementaire du PAP.

Fonds de plan issu du mesurage n°4210 daté du 21/04/2023, constituant le plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement, dressé par le bureau BCR S.à r.l., géomètre officiel auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

SPEC-2

IND.	DATE	DESSINÉ	CONTRÔLÉ	MODIFICATIONS
C	03/02/2026	shata	yasbo	Modifications suivant avis CE du 26/01/2026 - réf. 20229/34C
B	01/04/2025	wapa	yasbo	Modifications suivant réunion MO du 21/03/2025
A	26/02/2025	wapa	yasbo	Mise à jour

Plan de localisation (Ech: 10.000)

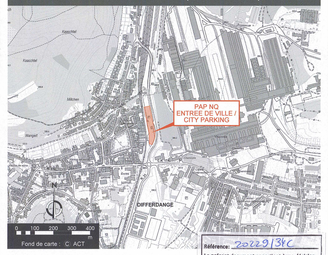

Référence : 20229/34C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 23/04/2026
Le Ministre des Affaires intérieures
Marc Gloden

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

PROJET PAP "Entrée de ville / CITY PARKING" à Differdange

PLAN PARTIE GRAPHIQUE

N° PLAN: 21-1314 | CODE: MDI | SERVICE: PAP NQ | PHASE/ETUDE: 0001 | NUMERO: C | INDICE: | DATE: 02/10/2024 | DESSINÉ: wapa | ÉCHELLE: 1: 500 | CONTRÔLÉ: yasbo / niha

Ce document contient des informations confidentielles. Ce document reste notre entière propriété.
Sans notre autorisation écrite, il ne peut être reproduit, ni communiqué à des tiers de quelque manière que ce soit, ni utilisé à d'autres fins que celles de la réalisation du projet en question.

Schroeder & Associés
Schroeder & Associés
13, rue de l'Innovation
L-1898 Kockelscheuer
T +352 44 31 31-1
contact@schroeder.lu
www.schroeder.lu
Société Anonyme
RC Luxembourg B 69336
TVA LU 17890818

2026-02-05 - C:\Users\yasbo\Desktop\21-1314 - PAP Differdange\PAP NQ\21-1314_C2-01.dwg